



# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 44 - Janvier 1988

ISSN 029117 CCP 77 44 41 P

NOS MEILLEURS VOEUX A TOUS NOS ADHERENTS

## BIENTOT DU REVE A LA REALITE !!

- La lettre de XVIème Demain publiait un article en 1985 sous le titre "La halle St Didier ... toujours !", à propos d'un centre associatif possible dans les locaux du service de nettoyage de la rue Mesnil et le terminait par cette exclamation : "alors ... rêvons !"
- Dans un arrondissement, le XVIème, où la vie associative est particulièrement dynamique, la recherche de locaux est en effet souvent prioritaire pour les responsables d'associations qui souhaitent développer leurs activités et trouver un lieu d'accueil et d'informations.
- La Mairie du XVIème a mis certains de ses locaux à la disposition des associations (CLIS, OMS XVIème, AGF ...) et leur prête des salles pour des petites réunions ou de grandes manifestations.
- C'est important, mais bien sûr, encore insuffisant dans la mesure où, dans un arrondissement de 180 000 habitants aussi étendu que le XVIème, il est nécessaire de décentraliser la vie associative par des maisons de quartier où la population trouve, dans son environnement immédiat, la possibilité de briser la solitude où l'enferme l'anonymat d'une grande ville.
- Eh bien ! aujourd'hui, le rêve de la rue Mesnil est presque une réalité.
- Les bureaux du 1er étage du Service de Nettoyement, environ 200 m<sup>2</sup>, vont être, en effet, bientôt, disponibles et, grâce à l'action de Georges MESMIN, Maire du XVIème, de Michel ELBEL, Adjoint au Maire chargé de la propreté et à la vigilance combative de XVIème Demain, leur affectation est d'ores et déjà décidée pour la réalisation d'une maison de quartier.
- Compte tenu du déménagement et de la restauration nécessaire de ces locaux, leur mise à disposition n'interviendra pas, certes, avant quelques mois, mais ceux-ci pourront être mis à profit pour mettre au point leurs modalités de fonctionnement.
- En rapport avec XVIème Demain, le CLIS, l'AGF, l'OMS ... le bureau municipal a arrêté le principe de la création d'une association de gestion qui regrouperait, dans son Conseil d'Administration, des représentants d'associations majoritaires et des représentants de la Ville de Paris et de la Mairie du XVIème, le but étant de donner le plus d'autonomie aux associations pour l'organisation et le fonctionnement.
- En ce qui concerne l'aspect financier, la Ville de Paris prendrait à sa charge le loyer et les premières dépenses d'investissement, les associations utilisatrices assurant, pour leur part, les charges de fonctionnement.

Association pour l'aménagement et l'animation du XVI<sup>e</sup> Arrondissement (agréée le 18.3.78)  
Responsable de la publication Simonne PAREZ ; 4, place de Mexico, 75116 Paris

- Tout ceci reste encore à mettre au point en concertation avec les associations et la Ville, mais comme dans le XVIème, la concertation "cela marche", on peut espérer qu'à la fin de l'année le centre associatif de la rue Mesnil fonctionnera; en tout cas c'est mon objectif.

Jean-Loup MORLE  
Conseil de Paris  
Chargé de la Vie Associative  
dans le XVIème  
Vice-Président du Conseil Général

### LES ENCOMBREMENTS DE PARIS ... (suite)

La rue de l'Annonciation devrait-elle être mise dans toute sa longueur en sens unique, de la place de Passy à la rue Raynouard ?

L'organisation actuelle du trafic en deux sens opposés convergeant vers le carrefour Jean Bologne a au moins le mérite de décourager la plupart des automobilistes d'emprunter la section piétonnière vers la rue Raynouard : celle-ci appelée rue Basse de 1770 à 1867 par une curieuse antiphrase, cette rue des Francs-Bourgeois ou rue Haute a, dès le XVIIè siècle, doublé le Chemin de Versailles, première voie sur berge largement ouverte au trafic et éclairée dès 1728.

En bordure de la "falaise", le roulage lourd (plus d'un cheval par voiture) est au contraire découragé par acte royal bien avant les arrêtés de 1803 et 1819 pour ne pas ébranler les maisons édifiées pour la plupart au-dessus d'anciennes carrières.

De ces maisons du côté Est une au moins fera l'objet, au début du XVIIIè siècle d'une décision de non altius tollendi pour dégager les vues du côté pair sur la plaine de Grenelle.

Franklin put en jouir jusqu'en 1785 date mémorable de son paratonnerre.

Ce privilège ne subsiste maintenant que pour les vis-à-vis du jardin de Balzac et les immeubles du 17 au 27 surplombant depuis 1931 et 33 l'ancien Parc de Passy dont l'aménagement est actuellement à l'étude.

En février 1978, rappelez-vous, une explosion de gaz rues du Colonel Bonnet et Raynouard a rendu toute leur actualité aux arrêtés de l'Empire et de la Restauration sur le roulage dans la rue Haute.

Il ne s'agit plus de "voitures de plus d'un cheval" mais de ces camions de plus de 20 tonnes curieusement tolérés dans nos rues étroites et encore plus mal venus dans le trafic souvent très ralenti de la rue Raynouard.

L'ouverture vers celle-ci du trafic de la rue de l'Annonciation ne l'alourdirait-il pas encore davantage ?

### GRAFFITIS et BOMBAGES

Ils sont artistiques parfois ... plus souvent injurieux, contestataires provocants. Ils sont en augmentation sensible : 40.000 m2 nettoyés en 1985, 60.000 m2 en 1986 et 108.000 m2 en 1987. Ils coûtent aux contribuables parisiens 12 millions de francs par an pour les enlever sur les monuments publics

et quelques édifices privés.

Des équipes spécialisées des services de la Propreté de la Ville, en arrivent à suivre les cortèges de manifestants lorsqu'ils sont annoncés à l'avance, pour effacer au plus vite les débordements. Moyens chimiques, mécaniques, micro sablage sont employés sur la plus grande partie des "supports" mais que faire pour les oeuvres d'art plus fragiles et précieuses et dont certains sont l'objet d'attaques plus systématiques, plus fréquentes. En général, un gommage rapide avec du papier est suivi par une action plus importante de spécialistes payés alors par le gestionnaire.

Quels remèdes ? Quelle prévention ? Il n'y a pas à l'heure actuelle de produit anti-graffitis réellement efficace. Ceux qui existent sont très chers et d'une durée de protection éphémère.

Peut-on espérer en des mesures pédagogiques dans les écoles, une campagne de télévision, d'affiches sur le thème "vous dégradez votre environnement" ? Une expérience à tenter. (entretien avec M. MOALIGOU de la Direction de la Propreté).

#### DES TRAVAUX ... TOUJOURS ...

Le XVI<sup>è</sup>, ses quartiers sont à nouveau (ou encore) en chantier. Il faut, certes, s'en réjouir, puisque cela signifie une amélioration de la qualité des services : électricité chez soi, dans la rue, eau, téléphone, câble, parkings. Mais quel désastre dans l'instant : trottoirs enfoncés, mal rebouchés, rues encombrées d'engins, tas de gravats sur les trottoirs, dans les caniveaux, dans la rue, trous béants mal signalés : autant d'embûches pour le piéton, enfant, personne âgée, mère de famille et tout simplement passant bien portant qui se crotte, et que dire des piétons à cannes blanches !

En face : des machines administratives qui fonctionnent plutôt bien, mais en ordre dispersé, avec beaucoup de routine, de lenteur et surtout de secret et d'imprévisibilité.

Hier, apparemment abandonnée à son passé, telle rue est tout à coup investie, sans préavis, par des grues, des pelleteuses, des foreuses, des excavatrices, des cableuses, et last but not last, des agents de police ...

Car, l'automobiliste qui prend le risque de laisser de 23 heures à 6 heures du matin sa voiture à cheval sur un monticule de terre, entre deux grilles rouge et blanche, trouvera à l'aube - le soleil dort encore, lui - un procès verbal pour stationnement sur un passage clouté.

Malheureux piéton qui s'y serait aventuré avant de contourner le véhicule, en infraction certes, il aurait dû escalader un talus, sauter un fossé, se faufiler entre les barrières : bref l'horreur ! Un de nos adhérents a demandé au Préfet de Police de programmer un peu mieux ces travaux : "Votre suggestion concernant l'information préalable des riverains lorsque des travaux vont être effectués sur la voie publique a été retenue. Cette nécessité va être rappelée à la Direction de la Voirie".

Bonne réponse. A votre tour. N'hésitez pas en alertant Préfecture de Police et Direction de la Voirie à la faire respecter.

## LE MARCHÉ DES BUREAUX

Dans le "Triangle d'or" parisien de l'immobilier d'entreprise (Trocadéro, Porte Maillot, Opéra), on assiste à un rééquilibrage du marché.

Selon Septime, filiale du groupe PELLOUX spécialisée dans les transactions en immobilier d'entreprise, 100 000 m<sup>2</sup> de bureaux à louer seraient actuellement disponibles dans ce secteur. De quoi faire baisser des prix qui, après une grande pénurie de bureaux de fin 1985 et 1986, avaient atteint des sommets. Au cours de ces dernières années, le prix de la location au m<sup>2</sup> dans cette zone a plus que doublé (en sus de l'inflation) pour atteindre en moyenne 2.600 F le m<sup>2</sup>.

Cette information parue dans "Architecture" d'octobre 87 semble peu compatible avec le projet "Porte Maillot" qui sera mis à l'enquête publique dans quelques semaines (vérifier la date à la Mairie du 16<sup>e</sup>).

Ce projet envisage de créer 100.000 m<sup>2</sup> de bureaux (et 25.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales) supplémentaires. Que croire ?

## PARKINGS SOUS CONCESSION ... DANGER !

Vous croyez peut-être, en laissant votre voiture dans un parking de la Ville de Paris qu'elle sera mieux gardée que sur la voie publique : vous n'avez pas remarqué le panneau situé à l'entrée et précisant que le concessionnaire est dégagé de toute responsabilité.

Cette situation est déplorée par de nombreux automobilistes, victimes de toutes sortes de dégradations. Elle explique sans doute leur désaffection croissante pour ce mode de stationnement (cas en particulier de celui de l'avenue Foch) et les inciterait à rechercher une place libre à proximité d'un poste de police ou d'un ministère où les malfaiteurs seront moins à l'aise.

Si l'on ajoute à cela le sentiment d'insécurité personnelle (attaque de femmes seules par exemple) on en vient à se demander s'il ne serait pas opportun d'instituer des parkings gardés. Cela coûterait évidemment plus cher, mais assurerait la sécurité, créerait des emplois et augmenterait sans doute leur fréquentation.

## PROSPECTUS : LA SURDOSE

Lu dans "Le Monde" : "Pendant un an, j'ai gardé un certain nombre de papiers qui sont arrivés dans ma boîte aux lettres. Je ne parle pas des prospectus distribués anonymement chaque jour, mais des envois faits à mon nom et à mon adresse par des gens à qui je n'ai rien demandé.

En un an, j'ai donc reçu :

- 3,150 kg de publicité pour des livres et des revues;
- 0,330 kg d'appels pour des oeuvres humanitaires (ce qui représente 23 demandes d'argent):
- 0,400 kg de relances de grandes maisons de vente par correspondance;
- 0,200 kg de "grands concours" où j'ai gagné un "prix formidable";
- 0,060 kg de propositions de stages;
- 0,060 kg de propositions de maisons individuelles;
- et 0,030 kg de propositions diverses (vias, assurances, etc..)

Ce qui fait un total de 4.230 kg de papiers dont je me serais bien passé, et ma factrice également. Et je ne suis qu'un Français "moyen" ... Je suppose donc que, pour beaucoup d'autres, c'est pire ! Pour ma part, je suis décidé à changer d'adresse, histoire d'être tranquille pendant quelques semaines".